



**NE PAS CONFONDRE  
NORME NF  
ET MARQUE NF**

**MARQUE NF**

Signe de qualité et marque de certification volontaire ayant un objectif de différenciation.

Garantit que les exigences de qualité, sécurité, fiabilité, aptitude à l'usage décrites dans les normes et référentiels de certification sont respectées et contrôlées. Gage de confiance pour les prescripteurs et utilisateurs en France comme à l'étranger.

Contrôles et essais annuels réalisés par un organisme indépendant.

**NORME NF**

Document de référence français (NF), la norme est élaborée collectivement par l'ensemble des parties prenantes d'un marché ou d'un secteur d'activité (fabricants, utilisateurs, pouvoirs publics...).

Elle fixe les caractéristiques et les critères de performances des produits.

La norme peut être un document français (NF), européen (EN) ou international (ISO).

**L'ATTRIBUTION DE LA MARQUE NF EST  
DONC BIEN LE GARANT DU RESPECT DU  
RÉFÉRENTIEL NORME NF.**



**LES GARANTIES**

- 1** Résistance mécanique et stabilité.
- 2** Aptitude à l'emploi par des essais sur chaque sous-ensemble et sur la structure globale en situation réelle.
- 3** Marquage et traçabilité des différents sous-ensembles certifiés NF, composant la structure globale.
- 4** Maîtrise de la production notamment par des essais destructifs tout au long de la fabrication et l'audit annuel des sites de production.

**DES ÉQUIPEMENTS DE CHANTIER NF,  
UN PASSEPORT POUR LA SÉCURITÉ !**

Face aux exigences de sécurité toujours plus importantes sur les chantiers, il est essentiel pour les prescripteurs et les utilisateurs de ces matériels de se tourner vers des équipements disposant du droit d'usage de la marque NF, faisant ainsi preuve d'une démarche forte en terme de prévention.

**CONTACT :**

syndicat@echafaudage.ffbatiment.fr  
www.echafaudage-coffrage-etaiement.org  
www.afnor.org - www.marque-nf.com



**SFECE**  
SYNDICAT FRANÇAIS DE L'ÉCHAFAUDAGE,  
DU COFFRAGE ET DE L'ÉTAIEMENT

**LA MARQUE NF  
ÉQUIPEMENT DE CHANTIER**

**L'ATOUT SÉCURITÉ !**

Délivrée par l'AFNOR, elle atteste de la sécurité des produits d'échafaudage utilisés sur les chantiers. En tant que prescripteur, il est de votre responsabilité de veiller à utiliser des produits qui répondent aux critères de la marque NF.





## QU'EST CE QUE LA MARQUE NF ?

Signe de reconnaissance et gage de confiance, la marque NF rassure les consommateurs et les professionnels dans leur choix.

### Distingue des produits et services de haute qualité

Des milliers de références commerciales bénéficient du marquage. Marque collective de certification depuis 1947, NF assure non seulement la conformité aux normes en vigueur mais aussi des critères de qualité supplémentaires correspondant aux besoins des utilisateurs.

### Une démarche volontaire

La marque NF émane d'une démarche volontaire de la part des professionnels souhaitant valoriser leurs engagements.

### Repose sur un référentiel

La certification NF s'appuie sur un référentiel qui a été rédigé de façon collégiale entre les utilisateurs, l'administration, les organismes techniques, les fabricants.



## POURQUOI UNE MARQUE NF ÉQUIPEMENTS DE CHANTIER ?

La marque NF EQUIPEMENTS DE CHANTIER, NF096, concerne :

- ✓ les échafaudages (fixes, roulants et spécifiques pour protection bas de pente),
- ✓ les plates-formes individuelles roulantes (PIR et PIRL),
- ✓ les tours d'étaisements
- ✓ les garde-corps métalliques provisoires.

Créée en 1985, la marque NF EQUIPEMENTS DE CHANTIER apporte la garantie que les produits sont conçus et fabriqués dans le respect de la réglementation et selon des exigences spécifiques définies dans le référentiel de certification.



## LES ESSAIS EN LABORATOIRE

Pour permettre à AFNOR Certification de certifier la conformité du produit au référentiel NF096, celui-ci fait appel à GINGER CEBTP qui réalise l'ensemble des essais dans son laboratoire.



## LES AUDITS ANNUELS

L'évaluation ne concerne pas que la conception. Elle vise également la démarche qualité mise en place par le fabricant dans l'organisation de sa production et les autocontrôles qu'il pratique.

Le suivi régulier par une tierce partie, GINGER CEBTP, atteste le bon fonctionnement de cette démarche. Il permet d'assurer que tout est mis en œuvre pour éviter les dérives de fabrication et donc que chaque produit offre des garanties identiques à celles du produit ayant été certifié.

**CHOISIR LA MARQUE NF, C'EST AVOIR LA GARANTIE D'UN PRODUIT CONFORME AUX EXIGENCES DÉFINIES PAR LES PROFESSIONNELS ET LES UTILISATEURS !**

